REGLEMENT TRANSVESUBIENNE®

PREAMBULE

George EDWARDS a créé de l'épreuve de la TRANSVESUBIENNE® en 1988 et l'exploitation de ce support règlementaire a depuis été éprouvée.
Ces règles garantissent l'équité sportive, la cohésion du déroulement et la sécurité passive des acteurs des compétitions. Ces opérations ont fait l'objet d'une concession entre **George EDWARDS** et la **S.A.R.L. UCC** pour l'exploitation du nom et de ce concept.

www.avalanchecup.com
Union Confédérale de Coordination - 36 rue Mérimée - 06110 Le Cannet France
Tél: +33(0) 493 43 51 54 - Fax: +33 (0) 493 43 29 13 - E-mail: ucc@avalanchecup.com
Sarl au Capital de 7622€ - Siret: 34 89 65 930 00020 - APE: 926C

Copyright 2011 UCC

1. CATEGORIES ET CLASSEMENTS

SCRATCH HOMMES TRANSVESUBIENNE®
Toutes catégories confondues

DAMES
Nées en 1995 et avant.

TRANSVESUBIENNE ®
CATEGORIES HOMMES
CADETS : 16 ans nés en 1995
JUNIORS : 17 à 18 ans nés en 1993 et 1994
SENIORS* : 19 à 29 ans nés entre 1982 et 1992
30 – 34 ans* : 30 à 34 ans nés entre 1977 et 1981
35 – 39 ans * : 35 à 39 ans nés entre 1972 et 1976
40 – 44 ans : 40 à 44 ans nés en 1967 et 1971
45 – 49 ans : 45 à 49 ans nés en 1962 et 1966
50 – 54 ans : 50 à 54 ans nés en 1957 et 1961
55 – 59 ans : 55 à 59 ans nés en 1952 et 1956
60 ans et plus : 60 ans et plus nés en 1951 et avant

*(*sont exclus de cette catégorie les Bikers issus de la liste « Prioritaires » Règlement Général : Art.6)*

Classement par équipe : « Equipe Homme », 3 concurrents désignés au préalable.
(ce classement vient en supplément du classement par catégorie)

2. PARCOURS

Le départ s'effectue en ligne sur des parcours retenus prioritairement pour assurer une diversité d'obstacles et de franchissements privilégiant les qualités propres à la discipline que sont force et endurance conjuguant adresse et capacité d'improvisation tout en exploitant la technologie propre aux vélos de montagne, dans un contexte de découverte et de cheminement en pleine nature.
Il est formellement interdit de franchir les rebords des sentiers composant le parcours officiel afin de ne pas provoquer une érosion prématurée.

3. Engagements

3.1 Par courrier

3.1.1 Les demandes d'inscription sont à envoyer sur un bulletin type, accompagné du règlement à:

UCC Inscriptions – 36 Rue Mérimée – 06110 Le Cannet – France

Copyright 2011 UCC

3.2 En ligne
3.2.1 Site officiel : www.avalanchecup.com

3.3 Frais d'inscription
TRANSVESUBIENNE®
Inscription : à partir 47 €
Assurance Annulation : 4 €

3.4 Clôture des inscriptions
Les inscriptions sont clôturées dès que le nombre d'engagés maximum est atteint soit 1000 participants.

4. ATTRIBUTION DES NUMEROS

4.1 Les premiers numéros sont attribués aux pilotes « Prioritaires » et les mieux classés dans les dernières éditions. Toutefois, il sera tenu compte pour l'ordonnancement des premières lignes de chaque groupe, du mérite sportif des candidats titulaires d'un palmarès. Il est **de la responsabilité** de chaque candidat d'afficher ses résultats sur la **case « palmarès** » réservée sur le bulletin d'inscription et qu'ils soient effectifs.
Puis les numéros sont attribués par ordre d'enregistrement, cachet de la poste ou date d'enregistrement sur Internet faisant foi.

4.2 Les Dames ont des numéros groupés et consécutifs.

4.3 Pour les catégories spécifiques à chaque série les participants ont des numéros groupés et consécutifs.

5. EQUIPEMENT

Chaque participant devra être obligatoirement équipé de :
- un casque type cross country
- gants
- un téléphone cellulaire
- le guide Transvésubienne
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau – 1.5 L minimum
- une « couverture de survie »

Union Confédérale de Coordination - 36 rue Mérimée - 06110 Le Cannet France
Tél: +33(0) 493 43 51 54 - Fax: +33 (0) 493 43 29 13 - E-mail: ucc@avalanchecup.com
Sarl au Capital de 7622€ - Siret: 34 89 65 930 00020 - APE: 926C

Copyright 2011 UCC

Vivement recommandé :
- un kit de réparation (1 chambre à air + 1 pompe + 1 dérive chaîne)
- un sifflet et un coupe vent

Des contrôles inopinés pourront être faits à n'importe quel moment par un délégué du Comité d'Organisation.

6. REPARATION ET AIDES EXTERIEURES

Aucun engin suiveur n'est autorisé sur le parcours. Tout participant qui bénéficie d'une fourniture extérieure est pénalisé sauf dans la zone assistance Ravito 2 La Madonne d'Utelle, l'espace assistance – ravitaillement liquide du lieu-dit « pont de Cros » à Cros d'Utelle sur la D2565 et Ravito 3 Levens Ste Pétronille. La fourniture de matériel entre concurrents est autorisée sauf pièce marquée.

7. ESSAIS

Le tracé de la course est accessible au risque et péril, et sous l'entière responsabilité des concurrents durant la période précédant la compétition.

8 GRILLE DE DEPART

8.1 Le départ s'effectue en ligne. Sur la plateforme, les concurrents sont disposés par ordre croissant de numéro par ligne de 30.

8.2 La grille de départ comprend 3 espaces dont les heures de départ sont bien distinguées :
Espace Performers : les meilleurs concurrents et les potentiels 333 premiers, départ 6h30
Espace Challengers : les concurrents potentiels 667 premiers, départ 6h45
Espace Explorers : les concurrents potentiels finishers, départ 7h00

8.3 Critères de classes :
Lors de son inscription le candidat peut cocher la « classe » correspondant à son objectif.
Performers :
Elite
5x TV (sans être finisher)
3x finisher (au minimum)
1x dans les 100 premiers lors des 3 dernières éditions
Sur dossier dans la limite des places disponibles à transmettre à :
UCC – Inscriptions TV – 36 Rue Mérimée – 06110 Le Cannet

Copyright 2011 UCC

Challengers :
2x TV (sans être finisher)
1x Finisher
1x dans les 200 premiers lors des 3 dernières éditions

Explorers :
Les autres.

Chaque participant certifie sur l'honneur en remplissant lors de son inscription la case « Palmarès » que les informations sur ses résultats sont exactes sous peine d'une pénalité de 30 minutes.

9. MANCHES DE COURSE ET HEURES DE DEPART

9.1 Les horaires sont disponibles sur le site web : www.avalanchecup.com et seront affichés sur le lieu de l'épreuve.

10. CLASSEMENTS

Le classement s'obtient en fonction du temps à l'arrivée. Celui ayant mis le moins de temps, et donc qui franchit la ligne d'arrivée en premier est vainqueur, ainsi de suite…

11. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Coupes et/ou Trophées aux 3 premiers de chaque catégorie.

Classement Scratch Hommes TRANSVESUBIENNE® :
1e Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2011

2e Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2011

3e Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2011

4e Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2011

5e Vol (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2011

Union Confédérale de Coordination - 36 rue Mérimée - 06110 Le Cannet France
Tél: +33(0) 493 43 51 54 - Fax: +33 (0) 493 43 29 13 - E-mail: ucc@avalanchecup.com
Sarl au Capital de 7622€ - Siret: 34 89 65 930 00020 - APE: 926C

Copyright 2011 UCC

Classement Dames TRANSVESUBIENNE®:
1e Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'Ile de la Réunion 2011

12. PENALITES
Ces sanctions sont estimées et validées par le Jury de Course.

12.1 Tenue de course incomplète :
Pas de casque : REFUS DE DEPART

12.2 Plaque de course ou dossard non conforme : 5 MINUTES DE PENALITE

12.3 Entrée en zone de départ après l'appel alors que la ligne du coureur concerné est déjà installée : RETROGRADATION D'UNE LIGNE

12.4 Entrée en zone de départ après l'appel alors que les 2 lignes suivantes sont déjà installées : RETROGRADATION DE 2 LIGNES

12.5 Coupes validées par un contrôleur ou autocontrôle[1]
Pénalité de temps de 5 A 10 FOIS la durée estimée tenant compte de la dangerosité et du gain de l'acte.
La pénalité avérée ne peut être inférieure à 30 secondes.

12.6 Pollution et dégradation du/des sites par les concurrents ou leur assistance
2 MINUTES DE PENALITE

12.7 Fourniture de matériel hors zone d'assistance : 30 MINUTES DE PENALITE

12.8 Autres

- Le concurrent utilise un moyen de transport:	DISQUALIFICATION
- Changement de cadre :	DISQUALIFICATION
- Circulation en sens inverse de la course :	5 MINUTES DE PENALITE
- Non–assistance à un coureur en danger :	DISQUALIFICATION
- Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO :	DISQUALIFICATION

12.9 Information palmarès
- le concurrent complète au moment de son inscription en ligne ou papier, la case palmarès et certifie sur l'honneur l'exactitude des données sous peine de recevoir une pénalité de **30 MINUTES** si une des données est fausse.

[1] *Autocontrôle : la réclamation rapportée par 1 concurrent au Directeur de course comporte obligatoirement : résumé et croquis de l'incident, position sur le parcours, évaluation du temps gagné et autres commentaires*

Union Confédérale de Coordination - 36 rue Mérimée - 06110 Le Cannet France
Tél: +33(0) 493 43 51 54 - Fax: +33 (0) 493 43 29 13 - E-mail: ucc@avalanchecup.com
Sarl au Capital de 7622€ - Siret: 34 89 65 930 00020 - APE: 926C

Copyright 2011 UCC